

BULLETIN FÉDÉRAL

Fédération

SANTÉ
ACTION SOCIALE



Infos actualités fédérales
sur site Internet : www.sante.cgt.fr
E-mail : com@sante.cgt.fr

NUMÉRO **2020/12**
Lundi 22 juin 2020

LA DETTE

Du fait de la baisse de l'activité économique, nous devons faire face à une baisse des cotisations versées à la Sécurité Sociale. Alors que de nombreux secteurs bénéficient d'aides de l'Etat qui se chiffrent en dizaines de milliards, le gouvernement nous fait de nouveau le coup du « trou de la Sécu ». Plutôt que de compenser ce déficit, il fait le choix de placer cette dette dans une caisse qui est alimentée chaque année par une partie de nos cotisations, notamment la CRDS et la CSG. La somme que nous devons « rembourser » d'ici 2033 est de 136 milliards d'euros. Cela veut dire qu'environ 15 milliards d'euros seront ponctionnés chaque année sur le budget de la Sécurité Sociale qui est déjà insuffisant pour assurer le fonctionnement correct de notre système de santé, plus particulièrement les hôpitaux et les EHPAD.

Alors que nous demandons des moyens supplémentaires, le gouvernement demande en fait au Parlement de réduire encore plus nos budgets. Voilà la raison de l'absence de financement mis sur la table du Ségur de la santé pour répondre aux revendications des personnels.

Le gouvernement nous prépare une nouvelle saignée avec des fermetures de lits et d'hôpitaux, une baisse des remboursements et une diminution des effectifs dans les hôpitaux.

Ce n'est plus acceptable.

La question d'une nouvelle répartition des richesses se pose avec d'autant plus d'acuité que la population réclame majoritairement un financement à la hauteur des besoins des services publics qui ont été indispensables pour faire face à la crise, tout particulièrement du service public de la santé et de l'action sociale.

Au-delà des revendications catégorielles immédiates, ce qui anime la très grande majorité des personnels du système santé est bien l'attachement aux valeurs de solidarité et d'égalité du service public qui sont antinomiques avec les soi-disant « valeurs du marché » qui restent le credo du gouvernement.

SOMMAIRE

- ✓ Tract "En jouant avec la prime, le Gouvernement joue avec les personnels" p.2-3
- ✓ Tract "Decret du 2020-711 du 12/06/2020" p.3-4
- ✓ CP "Mobilisation du 16 juin : le Gouvernement doit passer des promesses aux actes" p.3-4



N°2020/12 - Lundi 22 juin 2020

**Fédération Santé
Action Sociale**

263, rue de Paris - case 538 -
93515 Montreuil CEDEX

Directrice de Publication :
Amélie VASSIVIÈRE

Imprimé par nos soins
Périodicité : bimensuelle
N° commission paritaire : 0924 5 06 134



En jouant avec la prime, LE GOUVERNEMENT JOUE AVEC LES PERSONNELS...

A lors qu'à grand renforts de communication devant les tentes posées sur le parking de l'hôpital de Mulhouse, le président de la République, la main sur le cœur, avait annoncé une prime exceptionnelle pour l'ensemble des personnels hospitaliers et de santé, nous avons découvert par la suite que cette prime serait versée de façon différenciée et créerait de nombreux problèmes de mise en œuvre dans les établissements, tant sur ceux qui peuvent en bénéficier du fait d'un certain flou laissé à l'appréciation que pour savoir quels seraient les établissements éligibles à la prime maxi de 1 500 € dans les départements où existent 2 niveaux de prime (500 € et 1 500 €)

Le taux de versement maxi à 40% des personnels de certains établissements présent dans le projet de texte et qui avait été retiré lors de sa publication a été réintroduit par une modification du décret. Du coup, dans les départements à 2 niveaux de prime, les 107 nouveaux établissements autorisés au niveau le plus élevé de prime se voient contingenté le nombre d'agents bénéficiaires selon le service, l'établissement et la participation effective à la gestion de la crise...

Cela crée beaucoup de discordes et de sujets d'interprétation de l'investissement dans la réaction collective devant la crise.

Le décret du 14 mai sur lequel des besoins de précisions auraient été nécessaires est volontairement maintenu dans le flou sur plusieurs dispositifs (les ASA en lien ou non avec le Covid, les jours d'absences calendaires, les situations particulières ...)!

Lors de la publication du décret du 14 mai dernier, les agents travaillant dans des EHPAD rattachés à des centres hospitaliers étaient bénéficiaires du dispositif prévu pour le centre hospitalier. Dorénavant ils devront attendre un hypothétique projet de texte que personne ne connaît et dont le contour varie selon les interventions des différents ministres (prime de 1 500 et 100 € ou 1 500 et 500 €).

Les EHPAD ont été grandement touchés lors de la crise Covid, car plus de 70 000 résident.e.s et 40 000 agent.e.s et salarié.e.s ont été contaminé.e.s (Source : Santé Publique France) soit environ 10 % des résident.e.s et des salarié.e.s.

Le devenir des EHPAD est grandement absent des discussions lancées autour du «Ségur de la Santé».

La CGT continue à revendiquer pour l'amélioration de la prise en charge des résident.e.s et pour l'amélioration des conditions de travail des personnels la création de 200 000 emplois dans ce secteur pour pouvoir atteindre le ratio d'un.e soignant.e pour un.e résident.e.



CE N'EST PAS D'UNE PRIME, MÊME SI LES AGENTS PRÉFÈRENT CELA À UNE MÉDAILLE, DONT LES PERSONNELS ONT BESOIN, MAIS DE RÉELLES ÉVOLUTIONS DE SALAIRE ET DE LA RECONNAISSANCE DE LEURS QUALIFICATIONS !



Nous appelons les agent.es et les personnels de la santé et de l'action sociale des secteurs publics et privés à rejoindre les actions de la CGT

les mardis 16 juin, 30 juin et 14 juillet 2020

PARTOUT SUR LE TERRITOIRE.



Bulletin de contact et de syndicalisation

Je souhaite prendre contact et/ou adhérer à la CGT.



Nom :
Prénom :
Adresse :
Code Postal : Ville :
E-mail :

Fédération CGT de la Santé et de l'Action Sociale : revendic@sante.cgt.fr • 01 55 82 87 51 • www.sante.cgt.fr



Décret n° 2020-711 du 12 juin 2020 relatif à la prime exceptionnelle aux personnels des établissements et services publics sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière

► **Le décret relatif à la prime exceptionnelle « COVID19 » pour le secteur médico-social et ses modalités d'application sont parus le samedi 13 juin 2020.**

Cette prime concerne notamment les professionnel.le.s des EHPAD, SSIAD, USLD, SPASAD publics et privés ainsi que les professionnel.le.s de la fonction publique d'Etat et de la fonction publique territoriale.

►►► Qui est concerné.e ?

L'ensemble des professionnel.le.s, titulaires, contractuel.le.s et apprenti.e.s. Le personnel venu en renfort dans le cadre de la réserve sanitaire pourra la percevoir. Les intérimaires sont exclus de ce dispositif.

►►► **Pour le secteur public**, il faudra justifier d'une présence effective sur la période du 1^{er} mars au 30 avril 2020. Être en télétravail est considéré comme de la présence effective. Les agent.e.s absent.e.s de plus de 30 jours calendaires durant cette période ne sont pas éligibles. La prime exceptionnelle est réduite en cas d'absence d'au moins 15 jours pendant la période de référence. Les personnels en congé pour maladie, pour accident de travail ou pour maladie professionnelle (présomption d'imputabilité COVID19) percevront la prime.

►►► **Pour le secteur privé**, les employeurs détermineront les critères de répartition par accord d'entreprise ou par décision unilatérale de l'employeur.

►►► Quel est son montant ?

►►► **1 500 € pour tou.te.s les professionnel.le.s des 40 départements les plus touchés par la pandémie. Les professionnel.le.s des autres départements percevront 1 000 € (cf. listes ci-dessous).** La prime fait l'objet d'un versement unique et non reconductible dans le courant de l'année 2020. Cette prime sera défiscalisée et prise en charge par l'assurance maladie

pour les établissements privés et publics. Pour les établissements privés, les exonérations peuvent se cumuler avec celles de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat dite « Prime Macron » !

POUR LA CGT, CETTE PANDÉMIE A ÉTÉ UN DÉSASTRE POUR NOTRE SYSTÈME DE SANTÉ DÉJÀ DÉLÉTÈRE.

Pendant cette période, les professionnel.le.s du secteur médico-social ont démontré leur professionnalisme et humanisme lors de la prise en charge des résident.e.s, sans avoir les moyens humains et matériels, en mettant en péril leur vie et celle de leurs familles. Les résident.e.s ont été laissé.es dans la solitude, sans contact avec leurs familles et les professionnel.le.s sont resté.e.s dévoué.e.s pour répondre aux soins de qualité et d'accompagnement, toujours sans moyens. Les professionnel.le.s attendent une prise en compte de leur qualification, la revalorisation de leur salaire et des effectifs supplémentaires pour répondre à une prise en charge de qualité pour nos ainé.e.s. On constate que les salarié.e.s du domicile sont encore les grands invisibles... Au vu des conditions imposées par ce décret, beaucoup de personnels ne toucheront pas la prime dans son intégralité, ce qui suscitera du désordre entre professionnel.le.s.



LA CGT REVENDIQUE :

► **La prime pour toutes et tous, sans condition, immédiatement.**

► **L'augmentation des salaires par une revalorisation des grilles de rémunération dont la mise en œuvre doit se faire le plus rapidement possible.**

► **LISTE DES DÉPARTEMENTS RELEVANT DU PREMIER GROUPE, POUR UNE PRIME À 1 500 €**

Aisne, Ardennes, Aube, Bas-Rhin, Bouches-du-Rhône, Corse-du-Sud, Côte-d'Or, Doubs, Drôme, Essonne, Eure-et-Loir, Haute-Corse, Haute-Marne, Haute-Saône, Haute-Savoie, Haut-Rhin, Hauts-de-Seine, Jura, Loire, Marne, Mayotte, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Nord, Oise, Paris, Pas-de-Calais, Rhône, Saône-et-Loire, Seine-et-

Marne, Seine-Saint-Denis, Somme, Territoire de Belfort, Val-de-Marne, Val-d'Oise, Vosges, Yonne, Yvelines.

► **LISTE DES DÉPARTEMENTS RELEVANT DU SECOND GROUPE, POUR UNE PRIME À 1 000 €**

Ain, Allier, Alpes-de-Haute-Provence, Alpes-Maritimes, Ardèche, Ariège, Aude, Aveyron, Calvados, Cantal, Charente, Charente-Maritime, Cher, Corrèze, Côtes-d'Armor, Creuse, Deux-Sèvres, Dordogne, Eure,

Finistère, Gard, Gers, Gironde, Guadeloupe, Guyane, Haute-Garonne, Haute-Loire, Haute-Vienne, Hautes-Alpes, Hautes-Pyrénées, Hérault, Ile-et-Vilaine, Indre, Indre-et-Loire, Isère, La Réunion, Landes, Loir-et-Cher, Loire-Atlantique, Loiret, Lot, Lot-et-Garonne, Lozère, Maine-et-Loire, Manche, Martinique, Mayenne, Morbihan, Orne, Puy-de-Dôme, Pyrénées-Atlantiques, Pyrénées-Orientales, Sarthe, Savoie, Seine-Maritime, Tarn, Tarn-et-Garonne, Var, Vaucluse, Vendée, Vienne.



Communiqué de presse

61/20

Montreuil, le 16 juin 2020.

Mobilisation du 16 juin : le Gouvernement doit passer des promesses aux actes.

Plus de 256 rassemblements réunissant des dizaines de milliers de personnes, dont plus de 80 000 à Paris, se sont tenus sur l'ensemble du territoire ce mardi 16 juin 2020. A cela s'ajoutent toutes les initiatives tenues au sein même des établissements, mobilisant les personnels assignés pour assurer la continuité du service.

Le « Ségur de la Santé » s'enlise dans des discussions de salon, ce qui a renforcé la colère et la mobilisation des personnels du secteur de la Santé et de l'Action Sociale, soutenus par de très nombreux salariés d'autres secteurs d'activités et des usagers.

Nos exigences sont connues depuis longtemps et s'articulent autour de trois axes : des effectifs supplémentaires en professionnel.le.s (100 000 à l'hôpital et 200 000 en EHPAD en urgence), des augmentations de salaire immédiates (minimum 300 euros nets pour tou.te.s dans un premier temps) et l'arrêt des fermetures de lits et des plans de restructuration. Nous demandons pour cela un plan d'urgence qui ne sera pas un solde de tout compte, car il faudra notamment revoir les carrières des 120 métiers de l'Hôpital, mais aussi le financement de nos établissements, ce qui ne peut se faire en un mois de temps.

Nous demandons maintenant que le ministre des Solidarités et de la Santé lui-même soit présent pour ouvrir de véritables négociations et avance des propositions financières chiffrées. Nous ne pouvons nous contenter de simples promesses près d'un mois après l'ouverture du "Ségur de la Santé".

Des milliards ont été débloqués pour certains secteurs d'activités, et pour l'instant rien pour la Santé et l'Action Sociale ?... Pourtant, ce doit être une priorité de société, la catastrophe sanitaire en a été une criante démonstration.

Après le succès de cette journée, nous espérons que le Gouvernement va changer de stratégie et engager de véritables négociations. Pour appuyer nos revendications, nous avons d'ores et déjà prévu de poursuivre nos journées hebdomadaires de la colère, ainsi que deux nouvelles journées nationales d'action, les mardi 30 juin et 14 juillet.

La Fédération CGT de la Santé et de l'Action Sociale, dans l'unité syndicale avec les associations d'usagers, appelle à poursuivre et à amplifier les actions pour obtenir du Gouvernement qu'il réponde à l'urgence de moyens supplémentaires immédiats pour l'Hôpital, et plus largement pour notre système de santé et d'action sociale.

▪ www.sante.cgt.fr

▪ sg@sante.cgt.fr ▪ Tél : 01.55.82.87.49 ▪ Case 538 ▪ 263 rue de Paris ▪ 93515 Montreuil CEDEX